

# U Yvelines

Rentrée 2021

«U Yvelines», Bulletin de la section des Yvelines - Bimestriel

Fédération Syndicale Unitaire de l'enseignement, l'éducation,  
la recherche et la culture

FSU78: 24 rue Jean Jaurès 78190 Trappes

Tél. : 01 30 51 83 36 – courriel : fsu78@fsu.fr

Directeur de publication : Simon Gautier

N° CPAP : 0720 S 07501 – Déposé le : vendredi 27 août 2021

BOIS D'ARCY  
PIC 78/28

P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

N°115

Aout

Septembre

2021



Le déclin, c'est lorsque le chef de l'Etat déclare vouloir lutter contre les flux migratoires illégaux alors que les Talibans entrent dans Kaboul. Le déclin, c'est un pays où les plus fortunés s'enrichissent plus vite que dans n'importe quel autre pays dans le monde, mais où ses rues s'emplissent de toujours plus de sans-abris, où les étudiants doivent choisir entre se nourrir et s'acheter un livre, où ses services publics en sont réduits au service minimum et deviennent des cautères sur une jambe de bois. Un pays en déclin, c'est un pays où les crises de la démocratie nourrissent les extrémismes religieux et autres idéologies réactionnaires. C'est un pays tétanisé face aux conséquences du dérèglement climatique, où la peur de l'avenir redonne du lustre aux fantasmes de passés soi-disant dorés. C'est une société en crise où prospèrent

indigénistes et identitaires, à rebours de l'idéal de fraternité. C'est une laïcité affaiblie et détournée où grandissent les extrémismes religieux. C'est un pays où les leçons de morale seraient la réponse à l'abstention. C'est une société où le primat de l'économie et de la finance a sapé la confiance en la science, c'est une société qui clame la fin des idéologies au profit d'une seule, drapée dans un faux pragmatisme qui étouffe depuis longtemps tout espoir. C'est une société où la fin des rêves collectifs nourrit les individualismes pseudo-libertaires, où la seule liberté serait celle de se distinguer des faibles et des fragiles, considérés comme une contrainte dont il faut se débarrasser.

Le syndicalisme ne peut s'inscrire comme un simple gestionnaire des externalités d'une telle société. Dans cet ancien monde qui se meurt, étrange mélange de violences, de strass et de paillettes, le syndicalisme ne peut être l'accompagnant du déclin. Il nous faut contribuer à l'imagination d'un nouveau

monde, d'un nouveau modèle de société, capable de répondre à l'urgence environnementale indissociable de l'urgence démocratique et sociale. Il nous faut interroger la valeur associée au travail et déconstruire son assimilation à l'emploi, il nous faut comprendre pourquoi le progrès technique aliène au lieu de libérer. Il y a urgence à travailler moins pour travailler plus, de travailler moins pour participer à la vie politique, pour se cultiver, pour s'occuper de nos enfants et de nos aînés, pour préserver notre environnement, pour reprendre la main sur notre alimentation, ... pour refaire à nouveau société. Il nous faut oser une véritable démocratie, qui ne s'arrêtera pas aux portes des entreprises ou des écoles, où le commun se substituera aux intérêts privés. Il y a urgence à assumer d'être considérés comme des fous, car la véritable folie serait de continuer ainsi.

SIMON GAUTIER  
SECRETAIRE DÉPARTEMENTAL

Au mois de juillet deux milliardaires se sont « envoyés en l'air » dans une course indécente au tourisme spatial en gaspillant des ressources et en émettant des tonnes de CO2 pour leur simple plaisir. Dans le même temps tous les continents subissent des dérèglements climatiques récurrents et de plus en plus importants. La fin de l'économie carbonée s'annonce fastueuse pour une toute petite minorité et catastrophique pour 99% de la population. Ces 99% vivent en mode de libertés dégradées depuis la mise en place du primat néolibéral qui ne tient que par la répression accrue des oppositions à l'accentuation sans limites des inégalités. Le refus de partager les richesses produites et de les orienter vers l'intérêt collectif prive les services publics des

ressources nécessaires à l'intérêt général. La politique d'austérité qui s'annonce pour « payer » la crise qui a profité aux plus riches va imposer partout des systèmes à deux vitesses. Aux plus riches des soins et des écoles de qualité, des conditions de vie qui échapperont de fait aux contraintes climatiques, aux autres un modèle social qui ne jouera plus le rôle de sécurité sociale garant d'égalité.

L'éducation l'a constaté ces dernières années. La crise sanitaire a été l'occasion de dégrader nos conditions de travail au lieu de les améliorer, de laisser les collègues se débrouiller avec les trop faibles moyens alloués par ce gouvernement qui préfère privilégier les circuits parallèles comme les EPLEI. Ceux-ci échapperont de fait aux

contraintes et seront réservés à ceux-là même qui font tout pour échapper à leurs responsabilités quand il s'agit de payer les impôts, seule source de financement de l'intérêt général. Pour y parvenir, le mépris et la caporalisation de notre ministre visent à empêcher toute révolte et toute contestation dans les établissements scolaires.

Le 23 septembre, 4 organisations syndicales appellent les écoles à se mettre en grève pour demander un collectif budgétaire pour renforcer notre service public et le respect des personnels et de leur métier.

BERTRAND MESURE  
FSU YVELINES

# MOBILISONS NOUS POUR DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION !

Après plusieurs mois de gestion chaotique de la crise sanitaire, le gouvernement franchit un nouveau seuil dans l'atteinte aux droits fondamentaux. En instaurant un pass sanitaire pour accéder à certains lieux et en rendant la vaccination obligatoire pour certaines professions sous peine de licenciement, le gouvernement fait le choix du passage en force, de la culpabilisation individuelle et du chantage à la vie professionnelle, culturelle et sociale. C'est probablement la pire des réponses à la situation actuelle !

Dans l'éducation le pass sanitaire n'est pour le moment pas exigé. On peut cependant légitimement craindre qu'il le soit un jour. On se rappelle des déclarations solennelles d'Olivier Véran dans lesquelles il affirmait que jamais la vaccination ne serait obligatoire pour les soignants et que jamais un pass sanitaire ne serait demandé pour entrer dans des lieux de culture ou de loisir.

Le ministre Blanquer a d'ailleurs ouvert la voie à une telle décision en incluant dans son protocole de rentrée une distinction

entre élèves vaccinés et non vaccinés. Quand une contamination a lieu dans une classe, les élèves vaccinés pourront continuer de venir en cours tandis que ceux non vaccinés devront rester chez eux. Dans la pratique on ne voit pas très bien comment une telle mesure pourrait se mettre en place (une fois de plus). Dans son interview du 22 août au JDD, celui-ci affirme que « les parents sont libres de ne pas dire si leur enfant est vacciné ou non, mais cela relève de leur responsabilité individuelle et cela déterminera la possibilité pour l'élève cas contact d'être isolé ou de continuer à fréquenter les cours ». On voit très bien venir les limites d'une telle organisation, et ces limites ne devraient donc pas totalement fermer la porte à l'instauration d'un pass sanitaire dans les établissements scolaires. Se poseront alors de nombreuses questions : chaque enseignant devra-t-il demander à tous ses élèves une preuve de vaccination avant de préparer ses cours ? Devrons-nous scanner un QR code à l'entrée de chaque salle ? Outre l'absurdité d'une

telle mesure cela pose un vrai problème éthique. Le service public d'éducation s'adresse à tous les élèves sans aucune distinction, on ne saurait donc accepter un fonctionnement à deux vitesses selon qu'un élève soit vacciné ou non. Dans le cas où une extension du pass sanitaire serait appliquée à l'éducation, nous ne pourrions pas non plus accepter le chantage à l'emploi et au salaire déjà mis en place dans le domaine de la santé. Tout comme nos camarades syndicalistes de ce secteur, nous nous battons pour qu'aucune sanction ne soit prise à l'encontre d'un collègue. On ne lutte pas contre un virus par l'atteinte aux droits fondamentaux. A la rentrée, soyons offensifs pour exiger le respect des droits démocratiques, la défense de la sécurité sociale et du système de retraite et de chômage et le renforcement des services publics, seuls à même de répondre aux besoins de la situation actuelle.

ANTOINE BIMBEAU

Le 2 août dernier, la CGT, la FSU, le Syndicat des Avocats de France et Solidaires déposaient conjointement un recours quant au pass sanitaire devant le conseil constitutionnel. 3 jours plus tard, celui-ci rendait son avis, validant le principe du « pass » tout en censurant certains de ses aspects, comme la possibilité de rompre un contrat de travail pour défaut de vaccination. Il demeure toutefois que le principe même du pass sanitaire n'est pas acceptable, dans le sens où il comporte de nombreux aspects répressifs, ouvre encore un peu plus la porte à une société du contrôle, là où l'OMS – entre autres – recommande que les Etats s'emploient à convaincre de l'utilité incontestable du vaccin contre le Covid-19 plutôt que d'user de la contrainte. Si cela fait longtemps que le numérique est entrée dans nos vies, et que de nombreux objets du quotidien peuvent se muer en instruments de contrôles (nos cartes bancaires, smartphones, ...), le pass sanitaire est tout de même une mesure sans précédent en temps de paix. En effet, pour la première fois au sein de notre société – que nous aimons tant mettre en avant pour les libertés individuelles qui en sont le pilier -, nous sommes tenus de nous soumettre à une multiplication d'interactions numériques nous sommant de justifier de notre état de santé afin de jouir de certaines de ces libertés. Les manifestations du samedi expriment ces inquiétudes, mais pas seulement. Elles sont aussi la caisse de résonance de théories complotistes dans lesquelles

l'antisémitisme s'exprime de plus en plus, d'un refus réactionnaire de la science, de refus de toute forme de politique publique au nom de la liberté individuelle, dans un sens pseudo-libertaire qui témoigne de l'apparition en France de mouvements qui étaient jusque-là cantonnés à l'Amérique du Nord tels que les « citoyens souverains ». Et si tous les manifestants n'expriment pas ces revendications, ces défilés semblent être assez « tolérants » envers ces pancartes et slogans, ce qui doit nous interroger sur leur organisation. Dans leur immense majorité, ces défilés sont organisés soit par l'extrême-droite, soit par des collectifs extrêmement divers qui reprennent les modes de mobilisation des gilets jaunes. Dans l'un ou l'autre cas, les organisateurs expriment au mieux une méfiance envers les syndicats, au pire un rejet total, les accusant de faire le jeu d'une « élite » qui serait opposée au « peuple », en reprenant ainsi au passage les vieilles lanternes de l'extrême-droite, notamment celle d'un corps social qui serait par nature sain, mais parasité par un groupe qui est assimilé tantôt aux « mondialistes », tantôt aux « sionistes », tantôt à la franc-maçonnerie... Dans tous les cas, ces analyses simplistes font fi des réalités sociales, des contradictions inhérentes aux intérêts de classe, et n'ont pour d'autres objectifs que la « purification » par le rejet où l'élimination des boucs-émissaires. En faisant le choix du pass sanitaire, de la contrainte et de la division, le président de la République n'en ignorait aucune conséquence politique, se servant

même de ces manifestations comme d'un répulsif lui permettant d'enfiler le costume de l'autorité, ce qui solidifie son électorat en vue des échéances de 2022. Face à ce constat, notre organisation ne peut rester muette : nous devons d'une part dénoncer et combattre le pass sanitaire, en dévoilant notamment les calculs politiques qui ont amené à sa création, mais surtout en dénonçant son caractère inédit et particulièrement inquiétant ; nous devons d'autre part nous démarquer de ces manifestations du samedi et de leurs têtes d'affiches, car nous ne pouvons être associés à de tels slogans, pancartes, propos qui sont aux antipodes de nos valeurs. Nous devons rester fermes sur nos principes et nos positions, en ne cédant pas à l'illusion qu'il serait possible de « retourner » ces manifestations par le nombre, et en rappelant nos revendications qui montrent que bien d'autres choix auraient pu être faits par le pouvoir : renforcement du service public hospitalier en lui donnant les moyens de faire face et de soigner tout le monde dans les meilleures conditions ; dénoncer les carences du gouvernement en matière de prévention ; exiger la levée des brevets sur les vaccins, et enfin libérer la recherche médicale des intérêts de la finance ; dénoncer sans réserve la stratégie de la tension orchestrée par Emmanuel Macron, qui use des ressorts émotionnels au détriment du temps nécessaire à la réflexion et au débat démocratique.

SIMON GAUTIER

Malgré les contraintes sanitaires, la Section fédérale des retraités des Yvelines a poursuivi activement ses actions cette année, tant en participant aux initiatives nationales qu'en co-organisant, avec nos partenaires syndicaux, des actions dans le département.

Une nouvelle journée de manifestations est annoncée le 1er octobre, dans le cadre unitaire du Groupe des 9. Les modalités concrètes seront publiées sur le site de la FSU 78. Au plan départemental, nous prévoyons de renouveler la « Caravane des retraités » mi-novembre : il s'agit de faire converger à Versailles des caravanes de voiture venant

de différents points du département, portant nos revendications : augmentation des pensions et retraites pour rattraper le pouvoir d'achat perdu ces dernières années, moyens pour les services publics, notamment pour l'hôpital, dénonciation de l'âgisme (qui consiste à dresser les générations les unes contre les autres en fustigeant les soi-disant privilèges des retraités). Il s'agit aussi de peser sur le contenu des futures lois « autonomie » et de s'opposer à la 5<sup>e</sup> branche destinée à son financement pour que celui-ci soit intégré dans le financement amélioré de la branche maladie de la Sécu.

Nous avons besoin de toutes nos

forces pour faire avancer nos demandes. Nous, retraités, sommes plus isolés que les actifs. Il est parfois difficile de faire circuler les informations sur les actions organisées. En particulier si vous êtes néo-retraité.e, n'hésitez pas à me communiquer votre mail à l'adresse ci-dessous, je n'en abuserai pas, mais vous pourrez ainsi avoir connaissance rapidement de nos initiatives.

SYLVIE CHARDON  
SECTION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS  
Mail : sc78610@gmail.com



La laïcité, idée et valeur née à gauche, semble être depuis quelques années accaparée par la droite et l'extrême-droite, qui sans vergogne y trouvent des vertus identitaires au service de leurs discours et de leurs stratégies. A gauche, les formations politiques sont extrêmement divisées sur le sujet, et les tenants du « sécularisme anglo-saxon » semblent gagner du terrain, dans une vision de la société qui correspond à un certain libéralisme,

Le sujet revient sans cesse sur la table, notamment à l'école, où de nombreux enseignants doivent faire face à une remise en cause des principes de la laïcité par des élèves, leurs familles mais aussi l'institution, qui ne semble elle-même pas vraiment maîtriser le concept. Ce concept, ancré profondément dans les valeurs de notre pays et vu comme un

particularisme franco-français par la plupart de nos voisins européens est devenu le nouveau cheval de bataille de Jean-Michel Blanquer, qui y voit un excellent moyen de satisfaire ses ambitions politiques.

Mais qu'est-ce que la laïcité « française » ? Quelles en sont les origines ? En quoi la laïcité a-t-elle un avenir dans un siècle qui semble être celui du retour du religieux ?

Pour animer ce stage, nous avons convié Stéphanie Roza, chargée de recherches CNRS en philosophie politique à l'ENS Lyon.

Venez en parler avec nous et notre invitée lors d'une journée qui se déroulera le 7 octobre prochain à Trappes (modalités et lieu à préciser).

Tous les détails sur notre site (onglet «dossiers»).

## STAGE FSU - 7 OCTOBRE 2021 - TRAPPES LA LAÏCITÉ, HÉRITAGE DES LUMIÈRES À L'ÉPREUVE DU XXIÈME SIÈCLE

**INSCRIVEZ VOUS AU STAGE ORGANISÉ  
PAR LA FSU78 LE 7 OCTOBRE 2021  
AVANT LE 7 SEPTEMBRE 2021**

**C'EST UN DROIT : FAITES LE  
RESPECTER !**

**PREVENIR IMPÉRATIVEMENT LA  
FSU PAR MAIL (FSU78@FSU.FR)  
SANS ATTENDRE LA RÉPONSE DE  
L'ADMINISTRATION**

**CONTACTEZ NOUS EN CAS DE  
PROBLÈME**

Pour vous inscrire au stage du 7 octobre 2021 les modalités sont les suivantes : dans le 1er degré la démarche est dématérialisée (cf. site de la FSU78, onglet «dossiers»); dans le second degré il faut adresser un courrier (voir modèle ci dessous\*) à l'autorité compétente (pour les personnels de l'EN la Rectrice) sous couvert du chef de service.

Afin d'anticiper l'organisation et la logistique de ce stage, prévenez rapidement la fsu de votre intention d'y participer sans attendre la réponse de l'administration (écrire à fsu78@fsu.fr en précisant vos noms prénoms fonction affectation téléphone et email).

Pour vous aider dans vos démarches, consultez la page dédiée sur le site de la FSU78 (onglet «dossiers»).

Rappel important (concerne tous les agents de la Fonction Publique, titulaires ou contractuels) concernant le congé de formation syndicale

- L'agent peut bénéficier d'un congé de formation syndicale dispensée par un centre de formation agréé.
- Le congé pour formation syndicale est un congé avec traitement d'une durée maximale de douze jours ouvrables par an.
- La demande de congé doit être faite par écrit au moins un mois avant le début de la formation.

- Il est accordé sous réserve des nécessités de service. À défaut de réponse au plus tard 15 jours avant le début de la formation, le congé est considéré comme accordé. Les décisions de rejet sont communiquées à la CAP.
- À la fin de la formation, le centre de formation délivre à l'agent une attestation d'assiduité à remettre à son administration

Modèle de courrier à dater et signer :  
Conformément aux dispositions

- de la loi n°84-16 du 11/01/84, article 34 ; alinéa 7 portant statut général des fonctionnaires (1)
- de la loi n°82-997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'État (2) définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 7/10/21 pour participer à un stage de formation syndicale, organisé à Trappes, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU (organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale selon l'arrêté du 02/02/95 publié au JO du 10/02/95

(1) pour les titulaires

(2) pour les non titulaires de l'État

**7 SEPTEMBRE 2021**

**DERNIER DÉLAI POUR VOUS INSCRIRE AU STAGE FSU DU 7/10**